

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
lundi 12 août 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h14 et vérifie le quorum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2019-08-193
6875

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

DÉROGATIONS MINEURES

2019-08-194
6875

DÉROGATION MINEURE – 91, RUE LABRIE

CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure DM-2019-04 pour l'immeuble situé au 91, rue Labrie sur le lot 4 918 067;
CONSIDÉRANT QUE	la demande de dérogation mineure DM-2019-04 a pour but de régulariser la hauteur excédentaire au garage isolé privé actuellement en construction;
CONSIDÉRANT QUE	selon l'article 7.2.2.1 du règlement de zonage actuellement en vigueur, la hauteur maximale du garage est limitée à 6 mètres sans dépasser la hauteur de la résidence;
CONSIDÉRANT QUE	la hauteur excédentaire du garage par rapport à la résidence est d'au moins 49 cm;
CONSIDÉRANT QUE	la hauteur de la maison mobile limite la hauteur du garage;
CONSIDÉRANT QUE	la densité de construction du secteur, la grandeur du terrain du demandeur ainsi que la proximité de la zone agricole et de ses bâtiments;



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2019-04, afin de régulariser la hauteur excédentaire au garage isolé privé actuellement en construction.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

2019-08-195
6876

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 19h26.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE